

La quatrième CNUCED a maintenant eu lieu. La Conférence sur la coopération économique internationale, dont mon prédécesseur, M. MacEachen a l'honneur d'être coprésident en compagnie de M. Perez-Guerrero du Venezuela, est en cours depuis la clôture de la dernière session de l'Assemblée générale. Ce n'aura pas été une année facile. Les résultats de la quatrième CNUCED ont été obtenus à grand-peine et le succès de la Conférence de Paris n'est pas assuré.

Pourtant, nos difficultés ne doivent pas nous faire oublier que nous avons déjà accompli des progrès sensibles vers une entente sur la nature des questions à débattre et des priorités à respecter, en dépit du manque apparent de réalisations concrètes. Si nous nous préparons bien et si nous sommes sincères, nos chances de succès en seront accrues d'autant, pourvu que toutes les parties en cause fassent preuve de la volonté politique requise. Mon plus fervent espoir est que la présente étape de la Conférence de Paris porte fruit.

La Conférence de Paris poursuit ses travaux parallèlement aux grands organismes internationaux affiliés au système des Nations Unies. Ses participants savent qu'ils doivent conserver une perspective globale des problèmes dont ils sont saisis pour que les résultats de la Conférence inspirent confiance aux non-participants et exercent à plus long terme une influence sur les actions des gouvernements.

La Conférence fait partie d'un processus continu de négociation visant à réduire l'écart entre riches et pauvres. C'est un processus complexe et permanent. Les vieux problèmes ne disparaîtront pas de sitôt. De nouveaux surgiront même. Mais le Canada est disposé à engager ses efforts et ses ressources dans la poursuite d'un ordre économique international plus équitable.

Droit de la mer

Il y a quelques semaines, la cinquième session de la Conférence sur le droit de la mer a pris fin ici à New York sans qu'intervienne un accord, si ce n'est de tenir une nouvelle session au printemps prochain. D'importants progrès ont pu être réalisés sur bien des questions, mais les participants restent profondément divisés sur d'autres, à tel point qu'il s'est installé chez certains un sentiment d'impatience, voire de désespoir, face à la trame apparemment interminable des négociations.

Le Canada souscrit entièrement à l'objectif de la conférence à savoir l'institution d'un nouveau régime juridique des océans, fondé sur des principes d'équité et de gestion rationnelle. L'un des principaux Etats riverains, notre pays est très conscient des lacunes de l'ancien régime, édifié en grande partie sur la notion de la liberté des mers mise au point il y a trois cents ans mais dégénérée, par la force de la technologie moderne, en une licence illimitée de souiller les côtes et de dévaster les pêcheries des océans. Comme je suis moi-même originaire de Terre-Neuve, une province canadienne de l'Atlantique qui dépend largement des ressources de la mer, je tiens à ce qu'il ne subsiste pas le moindre doute dans cette assemblée sur l'intensité des préoccupations canadiennes à ce chapitre.